

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURANTON

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : FRANCIS SONGY

Par arrêté AH_2026_0104, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouranton.

L'enquête publique aura lieu du 27 août à 15h00 au 29 septembre 2026 à 18h00, soit une durée de 34 jours consécutifs.

Par décision du 23 avril 2026, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Francis SONGY en qualité de Commissaire Enquêteur principal et Madame Danièle DENYS en qualité de Commissaire Enquêtrice suppléante pour l'enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces qui seront consultables dans les mêmes conditions sur différents supports :

- La note de présentation,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Les planches graphiques,
- Les pièces annexes liées à la procédure de modification de droit commun,
- L'arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique.

Horaires d'ouverture du lieu de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier avec un registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le lieu de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé.

Horaires d'ouverture de la mairie de Bouranton	Permanences du Commissaire Enquêteur à la mairie de Bouranton
Mardi : 18h00-20h00 Jeudi : 18h00-20h00 Samedi : 09h00-12h00	Jeudi 27 août 2026 : 15h00-18h00 Samedi 12 septembre 2026 : 09h00-12h00 Mardi 29 septembre 2026 : 15h00-18h00

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) qui accompagnent les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.

Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique relative à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes.
- Par courrier électronique : plui@troyes-cm.fr avec comme objet "Enquête publique - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur".
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la commune de Bouranton.

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Bouranton. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous. À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Président de Troyes Champagne Métropole.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouranton, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera, par la suite, soumis au vote du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.